

ID: 041-254100415-20240703-D5-AU



SMICTOM S@LOGNE **COMITE SYNDICAL DU 03 JUILLET 2024**

DÉCISION DU PRÉSIDENT n°5

Attribution du marché relatif au conditionnement et au transport des ordures ménagères

Nombre de membres		Date de la convocation :24 juin 2024
En exercice	27	Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT
Présents	17	
Pouvoirs	01	

Le Président,

RAPPELLE que le Comité Syndical a autorisé le Président par délibération D2024 07 à lancer, attribuer et signer le marché relatif au conditionnement et au transport des ordures ménagères,

RAPPELLE que la durée du marché est de 3 ans, renouvelable une fois un an par tacite reconduction,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai 2024,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres a retenu la société MAUFFREY BOURGOGNE pour un montant annuel estimatif de 102 750€ HT,

ANNONCE avoir contractualisé avec cette entreprise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr.

Le Président

Jean-Michel DE